



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE N° spécial de mai 2007

Secrétaire Alain GUYADER tél : 03 86 64 99 05
E-Mail : a.guyader@wanadoo.fr

EDITO

Sommaire

- éditorial

- lettre ouverte
au TPG sur les
horaires
variables

- compte rendu
CAP locale du
14 mai : liste
d'aptitude à
contrôleur

- compte-rendu
de la réunion
sur le
protocole local
de l'Hôtel des
Finances de
Tonnerre, avec
photos

- congrès
national CGT
Trésor du 4 au
8 juin à Guidel
(Morbihan)

La CGT prend acte de la création d'un Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, d'un Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique mais également d'un Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durable.

Ils devront concourir à la construction d'une société du plein emploi, de la satisfaction des besoins sociaux et du développement durable.

Un tel objectif ne saurait être atteint si le « Ministère des Comptes » ne développe qu'une seule logique financière et comptable au service notamment de la suppression de missions et d'emplois publics.

La CGT attend des assurances s'agissant de l'avenir des missions de toutes les administrations et les directions générales du MINEFI, y compris du périmètre de ces dernières et de leur rattachement à Bercy, et plus particulièrement encore pour ce qui concerne la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

Elle souhaite débattre des conséquences des nouveaux champs de compétence des différents Ministères, en effet depuis longtemps, notre fédération et ses syndicats élaborent toute une série d'analyses et de revendications ayant pour objet de construire une société du plein emploi, de la satisfaction de besoins sociaux et du développement durable.

Elle se prononce pour un fonctionnement décloisonné des administrations dans le respect de leurs différentes compétences et prérogatives, pour la création d'un pôle financier public, pour l'élaboration d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences se traduisant par l'élaboration d'un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois, pour un service public de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire national, pour une gestion renouvelée des ressources humaines sur la base du développement des droits et des garanties collectives.

La fédération CGT sera reçue lundi 4 juin par Eric Woerth. Elle sera également reçue par Jean Louis Borloo à une date qui n'est pas encore fixée.

Lettre ouverte au TPG sur les horaires variables

- Après de multiples refus d'examen des demandes des personnels malgré les interventions des représentants syndicaux notamment ceux de la CGT lors des différents CTPL depuis l'année dernière,
- après l'annonce d'une harmonisation des horaires dans le département lors du CTPL du 30 mars 2006, arlésienne depuis malgré les demandes syndicales à plusieurs reprises,
- après l'insistance de la CGT lors du CTPL du 15-1-2007 pour que les agents des postes restructurés (Villeneuve l'archevêque, Saint Florentin, Auxerre...) puissent légitimement bénéficier d'horaires variables et la promesse de l'administration d'un groupe de travail pour examiner la mise en oeuvre de l'ARTT notamment à Villeneuve l'Archevêque,
- après une nouvelle demande de la CGT de réunion rapide du groupe de travail promis

celui-ci a eu lieu le 14 mai 2007, après la CAP locale.

Et l'on comprend mieux, maintenant, le non empressement de l'administration à aborder cette question et à faire état de ses propositions.

En effet, il s'agit tout simplement, au nom des difficultés de gestion **de supprimer la possibilité de récupération** liée aux Horaires Variables, acquis du passage aux 35h sans création d'emplois, faut-il le rappeler.

Bien entendu, l'administration cherche à rassurer en indiquant que le cadre réglementaire rappelé par la CGT lors de la réunion, sera respecté. Mais partant d'une soit disant importance des récupérations dans le département au vu des protocoles existants (11 postes sur 26 plus la TG ont actuellement des récupérations) alors que vous n'avez même pas pris la peine de regarder la réalité du nombre de jours récupérés dans les postes , vous avez décidé qu'elles étaient la cause des difficultés.

Vous constatez une situation des effectifs difficile malgré la remise à flot en fin d'année, avec de nombreux départs en retraite et un déficit en cadres A, avec un absentéisme de 9% supérieur aux autres départements et des absences de longue durée.

Selon vous, les 35 h ont entraîné une grande hétérogénéité des situations avec plus de congés, avec des récupérations(dont un poste avec 3 ½ journées par mois).

A partir de là, au lieu de condamner les suppressions d'emplois et l'absence de gestion prévisionnelle, de reconnaître que les jours ARTT minorent les heures faites au-delà des 35h par semaine, vous souhaitez « freiner le mouvement » au nom des difficultés de gestion notamment pour la caisse et l'accueil du public en n'hésitant pas à faire état de situations non réglementaires.

Vous semblez oublier que c'est vous qui avez décidé de nombreuses fermetures de guichets de proximité pour les contribuables et les élus.

Le bureau de la section CGT a eu à examiner cette situation nouvelle qui n'a rien d'anodine (actuelle campagne contre les 35h qui seraient responsables de tous les maux!) en constatant comme nous l'avons fait le 14 mai que :

- l'instruction est claire sur les droits des personnels à choisir des horaires variables (le plancher du nombre d'agent a été supprimé , vous n'avez d'ailleurs pas repris cet argument exposé en CTPL précédemment)
- les jours ARTT correspondent à des heures de travail déjà effectuées et bien plus que ce que représentent ces dits jours
- si récupération il y a , c'est que des heures ont été faites auparavant, dont d'ailleurs bon nombre d'entre elles sont écrêtées pour de plus en plus d'agents.

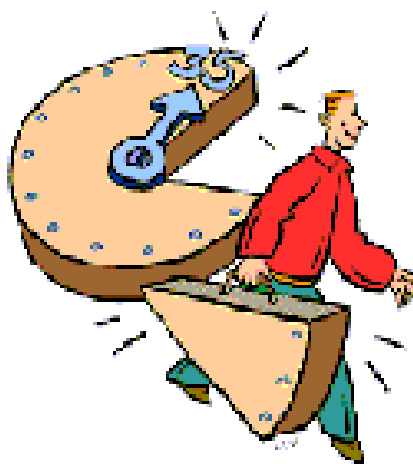
Le bureau rejette unanimement la soit disant amélioration proposée qui n'est en fait qu'une adaptation aux conséquences des multiples suppressions d'emplois, de postes ruraux...

Il demande que les protocoles d'horaires variables adoptés par les agents avec récupération soient rapidement examinés en CTPL avec avis favorable à partir du moment où ils respectent la réglementation .

Il demande aussi les créations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Pour terminer, nous trouvons tout à fait scandaleux que vous ayez adressé dès le 15 mai un courrier à la comptable de Saint Florentin lui demandant de reconsidérer le projet d'horaires variables en intégrant vos préconisations, en donnant l'impression que les organisations syndicales les partagent.

Le secrétaire départemental
Alain GUYADER



COMPTE RENDU DE MANDATS

CAP LOCALES LISTE D'APTITUDE A CONTROLEUR

Les élus ont rappelé la position de la CGT :

La CGT revendique le remplacement de la liste d'aptitude par un concours interne professionnel. Le concours interne, avec un contenu plus adapté privilégiant l'expérience professionnelle, offre toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents qui font défaut dans le système de sélection par liste d'aptitude.

Cette revendication nous semble d'autant plus nécessaire que la réforme de la notation introduit de nouvelles disparités entre les agents selon leur lieu de travail, leur notateur et les quotas mis à leur disposition.

La notation est un élément de la mise en œuvre de la culture de performance, qui vise à substituer aux garanties collectives une logique de mérite individuel sous les seuls contrôles et jugement de la hiérarchie administrative.

Puis plus concrètement, tant que la liste d'aptitude existera, la CGT invitera les agents à y postuler et ses élus participeront aux débats lors des CAP.

Ils interviendront afin de réduire les conséquences de la notation, de limiter les chamboulements d'une année sur l'autre, c'est la politique des quotas (politique de la performance) qui accrédite l'idée qu'un agent mérite les bonifications une année sur deux ou sur trois alors qu'en fait il est encore plus expérimenté.

A égalité de dossier, la priorité doit être donnée aux agents les plus âgés, ayant le plus d'années de services ...

La liste d'aptitude est profondément injuste et d'autant plus ressentie comme telle qu'il y a peu de possibilités de promotion, que nous sommes en période de baisse de pouvoir d'achat pour la grande majorité des agents.

Interventions CGT dans les débats suite à la déclaration :

- sur la question des notations 2005 des agents à l'échelon terminal abordée dans la note service, nous vous posons la question de savoir qui peut maintenant juger du mérite de l'agent non reconnu par une bonification à l'époque. Nous avons signalé à plusieurs reprises le cas d'un agent de Sens municipale.
- à la consultation des dossiers des agents postulants, nous avons remarqué notamment que:
 - les agents qui effectuent l'accueil, la caisse, DDR3 ne bénéficient pas d'une valorisation de leur travail au travers de la notation et surtout des promotions
 - les agents sont maintenant évalués et appréciés en fonction des conséquences sur les déroulements de carrière et non plus sur leur valeur professionnelle (avec l'influence des quotas, de la rotation et des avis circonstanciés...)Ainsi sur les 42 agents : 17 ont un avis FAVORABLE, 23 un avis TRES FAVORABLE et 2 ne sont pas évalués.

Tous les agents proposés ont eu **2 fois TRES FAVORABLE**

- les notateurs souhaitent plus de polyvalence et d'encadrement, mais certains dossiers retenus ou avec TF ne répondent pas à ces objectifs.
- aujourd'hui 16 dossiers sont appréciés 2 fois TF par les notateurs de 1er degré et de votre chapeau vous n'en tirez que 4. La CGT continuera à souligner les dossiers de nombreux agents excellents et déjà remarqués depuis plusieurs années, notamment parmi ceux qui ont eu les 2 fois TF.

En cohérence avec les débats et ses interventions de l'année dernière, la CGT avait signalé à nouveau des dossiers évoqués depuis plusieurs années.

La CGT a voté contre le principe de la liste d'aptitude , pas contre la valeur des agents retenus bien sûr.

Commentaires:

Le nouveau système introduit de nouvelles disparités entre les agents en fonction de leur lieu de travail et de leur notateur.

De plus, le nombre de places est lié au nombre d'ayants vocation dans le département, ce qui n'a rien à voir avec la valeur professionnelle des agents.

La subjectivité s'en trouve renforcée .

Maintenant c'est clair pour tout le monde si l'évolution de note n'est pas le seul critère retenu par l'administration, il faut un avis très favorable du 1^{er} notateur comme nous l'avions pressenti l'année dernière .

6 propositions ont été faites par la parité administrative:

91 agents pouvaient postuler, 47 l'ont fait , mais 4 n'avaient pas 19 en 2004 et 1 agent avait une modulation négative

Sur les **42 agents** : 23 agents avaient un avis très favorable dont 2 déjà classé en 2006, 17 un avis favorable et 2 n'avaient pas d'évaluation.

6 agents sont proposés par la Direction :

1) Catherine MESSAGE Toucy (déjà classée en 2006)

2) Claudine FOUCHY Pont sur Yonne (déjà classée en 2006)

3) Brigitte TERNISIEN Saint Florentin

4) Claudine SAVOURAT Villeneuve l'Archevêque

5) Marie France BATHIAT TG dépense

6) Jocelyne PREVOST Chablis

Comme l'année dernière l'administration n'a pas constitué de "vivier", elle aura ainsi toute latitude chaque année pour choisir 4 ou 5 agents ..

La CGT vous conseille de faire un recours si vous n'avez pas un avis très favorable du comptable ainsi qu'une très bonne appréciation .

En questions diverses la CGT a redemandé:

– où en était le remboursement des déplacements hors Ile de France .

Réponse : nous avons un cas et les remboursements seront rétroactifs.

– la communication des KM par poste et par service

L'administration nous a donné la récapitulation, mais seulement par catégorie et par groupe, pas par poste et service comme nous le demandions et comme les agents le souhaitaient aussi. **Bonjour la transparence!**

Siégeaient pour la CGT :

Ghislaine TRANCHON , Mauricette COSTE et Alain GUYADER .

Compte-rendu de la réunion du 2 mai 2007 concernant le protocole local de fonctionnement de l'Hôtel des Finances de Tonnerre

(le texte du protocole sera mis sur le site local)

Ce 2 mai, les organisations syndicales étaient réunies avec l'administration (DGI et DGCP) afin de procéder à une lecture "croisée" du protocole.

Lors de cette réunion la CGT s'est efforcée, au mieux, de porter à la connaissance de l'administration les "doléances" émises par les collègues lors de l'HMI.

La CGT, représentée tant au niveau Trésor qu'au niveau Impôt a précisé au tout début de cette réunion, les remarques préliminaires qui lui semblaient importantes.

Tout d'abord qu'il aura fallu un boycott du CTPD à la DGI et une demande de la CGT de report de l'examen de cette question lors du CTPL du 30 mars à la DGCP pour qu'enfin on parle ensemble de ce protocole local.

Malgré l'appel de l'article 12 du protocole national qui stipule qu'un dialogue social approfondi doit être recherché, l'administration a essayé de le faire passer en catimini lors des différents CTP.

Communiquer, un projet de cette importance 3 jours avant les réunions, ce n'est pas ce que l'on peut appeler de bonnes conditions, dès le départ, pour un bon dialogue social, c'est plutôt se moquer des représentants des personnels et des personnels !

Puis nous sommes revenus sur quelques aspects importants pour les conditions de travail des agents, leur sécurité et la qualité de l'accueil du public.

Cet accueil donne une impression d'étroitesse et est bien petit en ce qui concerne le nombre de guichet, il n'y a d'ailleurs pas de guichet confidentialisé comme on peut en voir sur Magellan (des photos du guichet et des box de réception ont été présentées afin de les comparer à celles de Magellan que nous avons éditées).

Le manque de confidentialité a été constaté dans les deux sens, les contribuables entendent ce que disent les agents du secteur hôpital et inversement puisque le bureau n'a pas de porte. Cette absence occasionne aussi des courants d'air.

Nous avons rappelé que **la CGT était opposée à cette forme d'organisation de l'accueil qui fait le choix de la polyvalence totale, en fait un pas de plus vers la réorganisation des missions d'assiette et de recouvrement. Les deux missions étant fusionnées dans un seul et même guichet, véritable «front office » qui devra prendre en charge la quasi-totalité des demandes des contribuables.**

Nous avons enfin insisté sur la mise en place d'un groupe de travail pour le suivi qui se réunirait à la demande des syndicats.

Concernant la lecture croisée du protocole :

Le but clairement affiché, pour l'administration est d'aboutir à une polyvalence. Aucun délai n'est fixé, car d'autres formations doivent compléter celles déjà faites et l'annexe 1 est très dense.

Il est à noter que dans ce protocole, aucun moyen humain n'est quantifié. Malgré de nombreuses questions insistantes, les organisations syndicales n'ont pu obtenir un chiffrage précis du nombre de personnes prévues à l'accueil : l'administration ne pouvant quantifier les charges de travail de l'accueil. L'administration sait pourtant très bien, à la virgule près, quantifier les charges de travail quand il s'agit de supprimer des emplois, mais pour quantifier le nombre de personnes nécessaires à l'accueil, elle ne sait plus !!!! En outre, on nous explique (très sérieusement) qu'il n'existe aucun lien entre la qualité de l'accueil et la quantité du personnel mis à l'accueil !!!

Le problème des compétences croisées, notamment pour les trésoreries des Saint-Florentin et de Chablis a été évoqué et l'administration va réfléchir...

Article 1 : Le 30/09 est apparu comme un délai trop court que l'administration allongera.

L'annexe 1 concernant le périmètre des compétences est apparu comme beaucoup trop important pour les organisations syndicales.

L'administration a précisé que ce périmètre ne serait pas atteint dès la mise en œuvre, mais qu'il était le but à atteindre.

Les demandes gracieuses feront l'objet d'un traitement en différé par les agents du centre des impôts et non de l'accueil commun comme prévu dans le protocole national. De fait, l'administration ne peut faire autrement puisqu'il n'y a pas d'agent B à l'accueil.

Article 2 : Compte tenu des différences de périmètre, l'accueil commun risque de présenter de gros désagréments aux contribuables qui vont croire pouvoir trouver sur place une réponse immédiate à leur question. Pas de problème sur ce point selon l'administration !

Article 4 : Le partage de la fonction de responsable a été fait en fonction des prérogatives de chaque administration : 1^{er} semestre pour la DGI (campagne impôt sur le revenu) et 2^{ème} semestre DGCP (paiement de l'impôt). Chaque administration mettant déjà en place des renforcements lors des périodes "particulières", celles-ci seront maintenues après.

Article 5 : Le problème de la sécurité a été évoqué, ainsi que celui du rideau. L'Administration va réexaminer le problème du rideau.

Le protocole national prévoit un accueil en 3 niveaux, l'administration a supprimé la réception personnalisée "assise" par les agents de l'accueil commun dans des espaces ouverts mais permettant de recevoir l'usager dans des conditions de confidentialité. Cet accueil est recommandé en période d'affluence pour éviter les files d'attente importantes.

L'Administration en convient mais elle a essayé de faire au mieux en fonction des locaux!!!

A l'accueil est prévu pour la DGI : 1 titulaire, 1 remplaçant et 1 soutien, pour la DGCP : 1 titulaire et un remplaçant. Le caissier n'est pas une personne supplémentaire mais une seule et même personne qui fait tout !!

Concernant les absences des agents, ce sont les agents de leur administration respective qui seront sollicités.

Article 6 : Nous avons précisé que nous aurions tout même voulu être informé du démarrage de la formation. Concernant l'immersion, elle sera mise en place quand les acquis seront déjà faits.

Le gestionnaire de files d'attente n'a pas été repris alors qu'il permet de mesurer donc de mieux organiser l'accueil pour une question de coût.

Article 7 : Aucune convention de répartition des charges n'est encore établie.

Article 8 : Une plaque "Hôtel des Finances" va être installée. L'information des contribuables sera faite ultérieurement car les médias sont difficiles d'accès en cette période électorale...

Article 9 : Les plages fixes vont être augmentées en fonction des nouveaux horaires. Les difficultés sont réelles entre les ponts naturels imposés et les journées comptables. Une réflexion va être menée.

Article 11 : La fréquence de 2 par an a été retenue pour le suivi d'activité. Le comité de pilotage (où l'administration a refusé d'associer les organisations syndicales) fera des comptes rendus lorsqu'il se réunira.

En conclusion, cette longue réunion (près de 2h45) a permis d'éclaircir certains points (et certaines craintes des personnels). Cependant, il aura fallu l'interpellation des représentants CGT, en CTP, dans les deux administrations pour que celle-ci ait lieu.

La CGT est intervenue tant sur les problèmes de fond que sur des aspects concrets. Il faut tout de même constater que malgré nos interventions, l'Administration est restée sur ses positions en cherchant à minimiser les conséquences sur les conditions de travail des agents.

Cependant, nous nous félicitons que des groupes de travail sur le suivi d'activité se réunissent avec les organisations syndicales. De même, les problèmes "immobiliers" tels que le rideau, la porte, le manque de sécurité semblent avoir été pris en compte et l'Administration semble vouloir faire évoluer les choses.

Bien entendu, si des interrogations ou des problèmes se posent, nous restons à votre disposition et n'hésitez pas à faire parvenir vos remarques à vos représentants de la CGT.

TOUS LES AGENTS DU SITE SONT CONCERNES : EFFECTIFS, DEVENIR DES MISSIONS, CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EXERCICE DES MISSIONS...

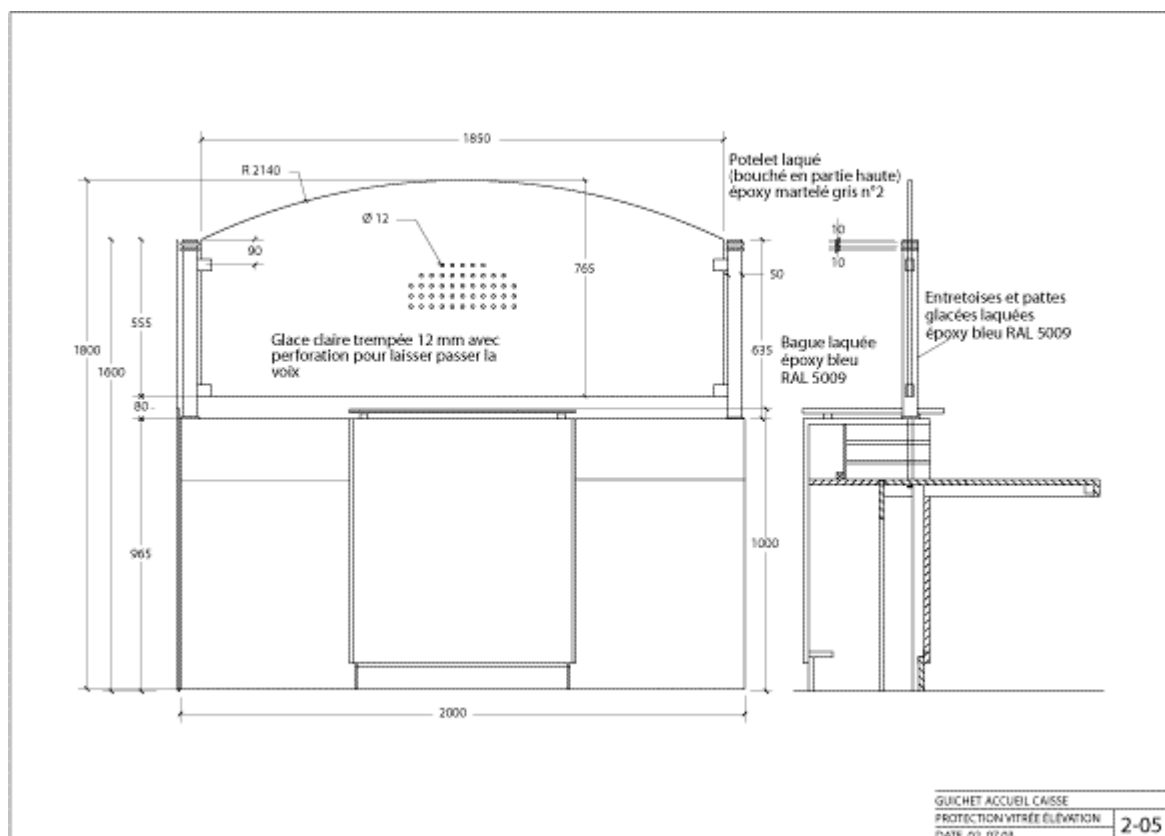
Les représentants de la CGT Trésor et Impôt



Nous sommes bien loin des photos de MAGELLAN sur l'aménagement des HDF



De même , dans Magellan il est prévu la possibilité des guichets fermés pour la caisse



CONGRES NATIONAL DU SYNDICAT CGT TRESOR DU 4 au 8 JUIN 2007

Deux camarades , Carine RIGNAULT (Isle sur Serein) et Sandrine THOMAS (TG Logistique) représenteront les syndiqués du département avec Alain GUYADER lors du congrès national du syndicat du 4 au 8 juin à Guidel (Morbihan) . Ils ne manqueront pas de vous en faire le compte rendu.

Pendant leur absence, vous pouvez contacter Mauricette COSTE à Sens Municipale.

INFOS

Les CAP locales pour les mutations doivent se réunir le 21 juin .

N'hésitez pas à nous contacter pour toute aide y compris pour y voir un peu plus clair sur les conséquences de la notation que vous venez d'avoir sur votre déroulement de carrière, pour faire un recours (vous avez deux mois à compter de la signature sur EDEN attestant que vous en avez pris connaissance) .

CAP centrales :

- mardi 3 juillet 2007 : CAP centrale catégorie B: TA contrôleur 1ère classe
- mercredi 4 juillet 2007:CAP centrale catégorie C: TA agent administration 1ère classe / TA agent d'administration principal 1ère et 2ème classe

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT

Alors, je me syndique...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.

Signature :